



Élection à la Commission Administrative Paritaire de la Haute-Garonne

CAPD 31 – Professeur des écoles et instituteurs –
Scrutin du 29 novembre au 6 décembre 2018



JE VOTE FO, JE VOTE POUR :

Le syndicat qui vous répond, vous informe et vous défend au quotidien :

- **les représentants FO sont disponibles, à l'écoute, actifs et efficaces.** Ils défendent les collègues à tous les niveaux et tous les dossiers qui leur sont confiés (dossiers individuels, mouvement, promotions, recours PPCR, INEAT-EXEAT, ouvertures de classes, maintien et passage en REP/REP+, ...). Ils interviennent très régulièrement auprès des services de la DPE ainsi que des IEN et de l'IA pour régler les soucis rencontrés par les collègues.
- **les représentants FO siègent dans toutes les instances représentatives.** Ils y défendent les revendications des collègues et rendent compte précisément de leur activité.

Le syndicat qui combat l'arbitraire de l'évaluation-PPCR (RDV de carrière, passage hors classe, ...).

Le SNUDI-FO 31 intervient en particulier pour :

- **mobiliser les collègues pour l'abandon de l'évaluation-PPCR.** Il organise une campagne nationale de pétition, accompagne les collègues et porte leurs recours aux autorités pour exiger la révision des appréciations, ...
- **s'opposer à la logique d'accompagnement du PPCR** et aux visites des IEN dans les classes au prétexte de « formation », pressions et cadrage déguisé qui remettent en cause notre liberté pédagogique. Nous refusons de devenir « stagiaires à vie ».

Le syndicat qui défend le cadre national de l'école et combat l'école des « territoires ».

Le SNUDI-FO 31 intervient en particulier pour :

- **des rythmes scolaires nationaux identiques.** Nous n'acceptons pas d'être soumis aux décisions des maires. Nous sommes fonctionnaires d'état, pas employés des municipalités. Le rythme de 4 jours sur 36 semaines qui s'est imposé à 90 % doit devenir national ;
- **combattre l'ingérence des mairies, les PEDT et leurs conséquences.** La situation des écoles maternelles de Toulouse en est une illustration ;
- **défendre le droit des enseignants** à choisir librement les horaires d'APC contre toute pression.

Le syndicat qui défend les conditions de travail des enseignants.

Le SNUDI-FO 31 intervient en particulier pour :

- **défendre les collègues face aux violences et incivilités** auxquelles ils peuvent être confrontés ;
- **défendre l'enseignement adapté et les établissements spécialisés** et combattre l'inclusion systématique, forcée ;
- **exiger le droit à la médecine de prévention.** Le SNUDI-FO 31, par sa saisie du tribunal administratif qui a condamné le recteur de Toulouse, a fait évoluer les choses. Il continue d'intervenir dans toutes les instances pour que le droit soit respecté ;
- **obtenir que les temps partiels soient accordés** à tous ceux qui le demandent, en particulier le 80 % hebdomadaire, octroyé depuis quelques années suite à l'intervention du SNUDI-FO 31 ;
- **faire baisser les effectifs dans chaque classe** en défendant les situations d'école confiées au syndicat et en revendiquant le recours à la liste complémentaire du concours pour répondre aux besoins. Il s'oppose au recrutement de contractuels en lieu et place de fonctionnaires.
- **défendre le droit au remplacement** en revendiquant la création des postes de titulaires remplaçants nécessaires et le retour aux différentes spécificités (ZIL, brigades, ASH...).